

Communiqué de presse, 30 octobre 2008

ENVIRONNEMENT

Changement climatique : Partenariat Altran-Voltaia au Brésil

Les deux entreprises vont proposer des services qui permettront aux entreprises de concilier objectif de production, indice de productivité, et développement durable tout en diminuant leurs impacts sur l'environnement. L'objectif est de réduire leurs émissions de carbone à travers la réalisation d'un inventaire carbone et la mise en place de solutions de réduction et de compensation des gaz à effet de serre (GES).

- **Un partenariat stratégique**

Le Brésil, pays dans lequel plus de 80% des éléments polluants de l'atmosphère terrestre proviennent de la production industrielle, est le nouvel environnement dans lequel deux sociétés françaises avec une large expérience internationale dans le contrôle environnemental vont agir. Altran, leader en technologie de l'innovation qui à travers la fondation Altran a récompensé cette année des projets de capture de CO₂ et Voltaia, spécialisée dans la production d'énergies renouvelables et les marchés du carbone, viennent de signer un partenariat. Les deux entreprises proposent d'offrir des prestations de conseil dans le domaine environnemental auprès de sociétés brésiliennes ou des filiales de groupe européen, en mettant l'accent sur le contrôle des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

- **Une offre unique, au cœur de la problématique carbone**

Le mode opérationnel est la réalisation d'un inventaire carbone.

Les consultants de Voltaia et Altran dresseront, selon la norme internationale ISO 14064* et le GHG Protocol* (*Greenhouse Gaz Protocol*), un inventaire pertinent des émissions carbone des activités d'une entreprise. Le rapport final établira précisément les GES émis par la société et proposera des actions préventives et correctives. Ainsi, pour chaque tonne émise, identifiée par l'inventaire, l'entreprise adoptera des mesures destinées à réduire son impact sur l'environnement.

Selon Anderson Alves, directeur général chez Altran : « *les actions préventives ne sont pas aussi chères que pourraient l'imaginer les chefs d'entreprises. Selon des études réalisées par le Panel Intergouvernemental Sur les Changements Climatiques (IPCC), les projets relatifs aux émissions de gaz polluants nécessiteront moins de 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial, jusqu'en 2030, ce qui représente un investissement de 0,12% par an* ». Selon Mr. Alves : « *Ce faible coût s'explique par l'existence d'un large éventail de méthodes et de technologies. Il peut être encore plus faible, s'il est réparti sur plusieurs secteurs de l'activité et ainsi éviter que dans le futur un investissement supérieur ne soit pas couronné du même succès. Vouloir économiser aujourd'hui peut avoir des conséquences désastreuses demain* », renchérit Mr. Alves.

En parallèle, Voltaia proposera aux entreprises de compenser volontairement leurs émissions de CO₂ par l'acquisition de crédits carbone volontaire (VER). Elle proposera également des solutions de fourniture d'électricité/chauffage à base d'énergies renouvelables. Eligibles au protocole de Kyoto, ces projets pourront générer des crédits carbone certifiés (CER) utilisables dans le cadre du système d'échange des quotas européen (ETS).

- **Un marché carbone en forte expansion**

Les marchés du carbone se sont développés avec la mise en place du Protocole de Kyoto. Ils visent à combattre le changement climatique en donnant un prix au dioxyde de carbone (CO₂) et aux autres gaz à effet de serre. En 2007, le marché a doublé par rapport à 2006 pour atteindre plus de 60 milliards de \$. On distingue habituellement deux marchés, le réglementé, qui concentre la majorité des transactions et le volontaire, en phase de développement rapide.

- *Le marché réglementé*

Le marché réglementé vise à limiter les émissions de GES des industriels en instaurant un système de quotas de CO₂ (ex : système ETS en Europe). Pour respecter leur conformité, les acteurs soumis aux obligations échangent des quotas de CO₂ sur un marché. La législation européenne autorise les acteurs concernés à importer, dans une limite de 13,5% des crédits carbone CER, issus d'un pays en voie de développement (ex : le Brésil).

- *Le marché volontaire*

Parallèlement au marché réglementé, des marchés dits volontaires se sont développés hors du Protocole de Kyoto. Ils permettent aux sociétés non soumises aux obligations d'acquérir des crédits carbonés, issus d'un projet de réduction de CO₂, pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. L'opération permet aux entreprises de financer un projet dans un pays en voie de développement, tout en affirmant leur engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

« Toutes les industries sont susceptibles d'être ciblées par l'action que nous proposons de développer, constructeurs d'automobiles, transports, cimenteries, sidérurgies, entre autres » déclare Robert Klein, directeur de Voltalia Brésil. Selon lui : *« les entreprises ne peuvent plus se permettre de ne penser qu'à leurs objectifs de production, sans se préoccuper de l'environnement. La tendance globale, conduit les industries à anticiper les changements réglementaires et à prendre des mesures pro-actives afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. »*

Altran (www.altran.com.br)

Fondée en 1982 en France, Altran est leader sur le marché européen du conseil en technologies et innovation, considérée sur ce secteur comme l'une des entreprises les plus importantes du monde. La société emploie plus de 17 mille collaborateurs et développe des opérations dans plus de 20 pays, parmi lesquels, l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil (São Paulo, Rio de Janeiro et Brasília), la Chine, la Corée, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, le Portugal, la Suède, la Suisse et le Venezuela. En 2007, le groupe a facturé près de 2,3 milliards de dollars US. Parmi les sociétés qui composent le groupe Altran, on peut citer, Arthur D. Little, Cambridge Consultants, Hilson Moran, Control Solutions, Media Aerospace, Pr(i)me DCE Consultants, Praxis, Synetics e SEGIME. L'entreprise développe diverses activités dans le secteur de l'innovation et de l'environnement. Notamment en participant au projet SolarImpulse (<https://www.solarimpulse.com>) et à travers le thème du prix de la Fondation Altran qui a récompensé cette année des : Technologies pour la Capture du CO₂ (<http://www.altran-foundation.org>).

Et

Voltalia (www.voltalia.com)

VOLTALIA est un opérateur en crédits carbone et producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables. Le Groupe développe des projets multi-énergies : hydraulique, éolien, biomasse et solaire. VOLTALIA est actuellement présent en France métropolitaine, en Guyane, au Brésil et en Grèce. VOLTALIA est coté au Marché Libre d'Euronext Paris depuis mai 2006 (FR000302224-MLVLT).

Lexique :

GES : Gaz à effet de serre

Norme ISO 14064 : Cette norme établit des principes et des exigences et fournit des lignes directrices pour la quantification, la surveillance, la déclaration, la validation et la vérification des déclarations GES.

Protocole GES : Le protocole des Gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol), développé par le WRI (World Resources Institute) et le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development), est une norme de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre.